
Conseiller des A.P.S. - Externe

Métier

- Secteurs d'activité

Ils assurent l'encadrement administratif, technique et pédagogique des activités physiques et sportives y compris celles de haut niveau. A ce titre, ils conduisent et coordonnent des actions de formation de cadres. Ils assurent la responsabilité d'une équipe d'éducateurs sportifs.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

- Perspectives de carrière

Les conseillers peuvent évoluer comme: Conseiller territorial principal de 2e classe, Conseiller territorial.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique
Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ;

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours sociaux.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur